

HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble

Centre Communal d'Action Sociale

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 21 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à 18 heures en Mairie d'Hazebrouck – salle du Conseil - sous la présidence de Madame Florence BRISBART, Vice-Présidente du CCAS, sur convocation faite le 8 janvier 2026.

PRESENT(E)S :

Mme Florence BRISBART	Adjointe au Maire, Vice-Présidente
Mme Audrey SCHERRIER	Adjointe au Maire
Mme Marie-Josée BOUQUET	Conseillère Municipale
Mr Michaël LECLERCQ	Conseiller Municipal
Mme Elisabeth REVILLION	Administratrice
Mme Béatrice VEIT-TORREZ	Administratrice
Mr Bernard MONNIEZ	Administrateur
Mr Noël VERSCHEURE	Administrateur
Mme Christine LIONET	Administratrice
Mme Stéphanie ZINOUT	Administratrice

ABSENT(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Mr Valentin BELLEVAL, Maire-Président du CCAS,
donne pouvoir à Mme Florence BRISBART

Mme Josette DELECOEUILLE, Conseillère Municipale Déléguée,
donne pouvoir à Mme Marie-Josée BOUQUET

Mme Sophie ANDRE, Conseillère Municipale,
donne pouvoir à Mr Noël VERSCHEURE

Mme Catherine DEPELCHIN, Administratrice,
donne pouvoir à Mme Audrey SCHERRIER

Mme Aimée-Marie GESQUIERE, Administratrice,
donne pouvoir à Mme Elisabeth REVILLION

Mme Anne FONTAINE, Administratrice,
donne pouvoir à Bernard MONNIEZ

ABSENT EXCUSE :

Mr Fabrice PERLEIN, Conseiller Municipal

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article R.123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Le quorum est atteint.

Madame la Vice-Présidente souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2026 à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et aborde ensuite l'ordre du jour :

1- <u>Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2025</u>
2- <u>Délibération 26-01</u> <u>Finances Locales 7.1 – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2026</u>
3- <u>Délibération 26-02</u> Aide Sociale 8.2 – Aides facultatives – demande d'une aide financière pour l'acquisition d'un fauteuil roulant manuel et de ses accessoires
4- <u>Questions diverses</u>

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Pas de remarques. Le Procès-Verbal est approuvé.

2. Délibération 26-01
Finances Locales 7.1 – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2026

Enregistré en S/P de Dunkerque le 22 janvier 2026

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités.

Ainsi, un DOB doit se tenir dans les collectivités dans le délai maximum des deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif et dans un délai maximum de 10 semaines pour les communes et EPCI appliquant la M57.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un acte essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Collectivité.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire, Président du CCAS, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce débat doit en effet permettre au Conseil d'Administration du CCAS de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les

priorités qui seront affichées dans le budget. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les membres du Conseil d'Administration sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique.

Il est essentiel de donner à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration une vision précise des finances du CCAS et des orientations poursuivies. Après avoir entendu l'exposé sur l'état de la situation financière au moyen des documents ci-annexés,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat pour le budget du CCAS conformément aux dispositions des articles L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

ADOpte A L'UNANIMITE

Stéphanie FENET : rappelle que chaque membre a reçu en amont le Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera joint à la délibération. Elle propose de reprendre les points principaux, les projections et apporte les explications.

Béatrice VEIT TORREZ : explique qu'on s'aperçoit que la précarité augmente, que la société change. De fait, les besoins du CCAS seront de plus en plus importants.

Stéphanie FENET : rappelle qu'une Analyse des Besoins Sociaux sera prévue normalement dès 2026 (dépense budgétée) et que la perspective qui en découlera sera de ré écrire une nouvelle politique sociale.

3. Délibération 26-02

Aide sociale 8.2 – Aides facultatives – demande d'une aide financière pour l'acquisition d'un fauteuil roulant manuel et de ses accessoires

Enregistré en S/P de Dunkerque le 22 janvier 2026

Le demandeur, Hazebrouckois âgé de 58 ans, a été victime d'un accident de la circulation ayant entraîné un handicap moteur lourd nécessitant l'usage permanent d'un fauteuil roulant.

Afin de préserver son autonomie, il sollicite une aide financière auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Hazebrouck dans le cadre de l'acquisition d'un fauteuil roulant et de ses accessoires indispensables.

Le coût total de cet équipement est estimé à 13 299,68 €.

Le demandeur a engagé des démarches de demandes d'aides auprès de différents organismes financeurs et a obtenu des accords. Malgré les participations obtenues, un reste à charge de 9 620,75 € demeure.

Il est précisé qu'une demande d'aide auprès du comité de gestion du FDCH (Fonds Départemental de Compensation du handicap) est également possible mais conditionnée à l'obtention d'une aide par le CCAS.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

-de bien vouloir accepter la participation financière du CCAS à hauteur de 500 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Questions diverses

Béatrice VEIT TORREZ : demande des informations sur la Maraude

Florence BRISBART : répond que le dispositif fonctionne bien. Un renforcement des Maraudes a été décidé sur la période de grand froid en début d'année.

Christine LIONET : évoque le fait qu'il n'y a toujours pas de places pour loger les sans-abris la nuit.

Florence BRISBART : répond que quand les personnes de la Maraude proposent de contacter le 115, les sans-abris refusent.

Bernard MONNIEZ : pense que c'est parce que la solution d'hébergement serait sur Dunkerque.

Michaël LECLERCQ : explique que lors d'une Maraude il a rencontré un sans abri et est parti chercher une couverture dans la voiture. La personne sans abri s'est alors sauvée en courant. Même un local sur Hazebrouck ne serait pas la solution car ils refusent les aides.

Stéphanie FENET : explique que certains sont devenus marginalisés après une longue durée dans la rue.

Elisabeth REVILLION : explique qu'il y a des squats à l'hôpital et à la gare.

Florence BRISBART : explique qu'en général les bénévoles de la Maraude parcourent 30km sur les 2 heures. Ils font chaque recoin de la ville.

Christine LIONET : souhaite évoquer la dangerosité de la rue du Rivage remontée par des Hazebrouckois. Cette rue est impraticable sur ses trottoirs avec un déambulateur, un fauteuil roulant ou une poussette (trottoirs très étroits). De plus, beaucoup de seniors sont sur ce secteur. Des résidences seniors ont été construites, il faut maintenant penser à aménager cette rue.

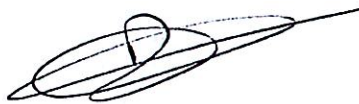
Florence BRISBART : répond qu'elle va en parler.

Christine LIONET : revient sur le sujet des seniors en situation de violences conjugales suite à la maladie, la dépendance, etc... Elle informe avoir eu contact avec l'association SOLFA qui confirme qu'elle peut prendre en charge et accompagner ces situations.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 19h10.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,
LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,



Florence BRIBSART

